

Józef Wybicki (1747-1822)

La vie d'un homme décent

Il existe de nombreuses perspectives de recherche concernant le personnage de Józef Wybicki, susceptibles d'intéresser les historiens. Chacun de ses rôles sociaux – écrivain, publiciste et acteur politique, fonctionnaire et dignitaire, diplomate, mari, père et ami – offre à un chercheur de nouvelles pistes prometteuses. Le « Caton polonais », comme l'appelait Kajetan Koźmian, était en effet une figure hors du commun. Mes remarques porteront sur son activité politique et son engagement dans la vie publique. Ces activités se sont déroulées à une époque de profonds bouleversements dans la situation intérieure et extérieure de la République des Deux Nations, sous le règne de Stanislas Auguste (1764-1795), puis se sont poursuivies dans la conjoncture européenne fluctuante qu'a connue la cause polonaise durant les premières décennies suivant les partages de la Pologne. Les fonctions publiques exercées par l'auteur du *Pieśń Legionów Polskich we Włoszech* [« Chant des Légions polonaises en Italie »] entre 1768 et 1821 sont relativement bien étudiées par les chercheurs, bien qu'elles méritent encore des analyses plus détaillées. L'intérêt des historiens pour l'activité de Wybicki a principalement donné lieu, jusqu'à présent, à une rigoureuse édition en trois volumes de sources

documentaires, ainsi qu'à une solide biographie écrite par Władysław Zajewski. Cette dernière reste toutefois assez lacunaire, compte tenu du fait que l'engagement public du journaliste a duré plus de cinquante ans¹. Comme l'a souligné l'auteur de la biographie, l'état de la recherche historiographique sur Wybicki « continue de surprendre ses lecteurs par les importantes zones d'ombre (la période de la Grande Diète, l'époque napoléonienne) ou par les domaines encore inexplorés par les chercheurs (l'époque du Royaume de Pologne) »². Malgré plus de quarante années écoulées depuis les constats formulés par Władysław Zajewski, les questions ainsi soulevées ne se sont pas significativement éclaircies. Une exception notable à cet égard reste le travail d'Edyta Pętkowska, qui a consacré une étude approfondie à la biographie intellectuelle de Wybicki dans les premières années suivant les partages³.

Les recherches menées jusqu'à présent permettent toutefois de dresser une vue d'ensemble synthétique de l'activité de Wybicki. Elles prennent en compte la manière dont la noblesse moyenne participait à la vie publique avant les partages, les changements survenus à cet égard après le troisième partage, ainsi que les normes de conduite qui se sont développées à cette époque dans les situations de choix, c'est-à-dire lorsque les décisions individuelles, touchant directement ou indirectement la sphère politique et publique, étaient prises dans un contexte de désorientation ou de danger⁴.

Il semble qu'à l'époque précédant les partages, l'engagement de la noblesse dans la vie publique se répartissait en quatre grands domaines,

¹ *Archiwum Wybickiego*, t. 1-2 : (1768-1822), éd. A.M. Skalkowski, Gdańsk 1948-1950 ; t. 3, éd. A.M. Skalkowski, A. Lewak, préparé pour l'impression A. Bukowski, Gdańsk 1978 ; W. Zajewski, *Józef Wybicki*, Warszawa 1977 (2^e édition – Warszawa 1983 ; 3^e édition augmentée – Warszawa 1989 ; 4^e édition – Warszawa 2004). Étant donné que les épisodes les plus importants de la biographie de Józef Wybicki sont bien connus, je renonce à être exhaustif dans les références qui s'y rapportent.

² W. Zajewski, *Józef Wybicki...*, p. 7.

³ E. Pętkowska, *Biografia intelektualna Józefa Wybickiego w latach 1794-1806*, Warszawa 2016.

⁴ J. Czuby, *Zasada „dwóch sumień”. Normy postępowania i granice kompromisu politycznego Polaków w sytuacjach wyboru (1795-1815)*, Warszawa 2005, pp. 10-12.

correspondant à autant de voies de carrière⁵. Deux d'entre elles : le service militaire et l'état ecclésiastique étaient plus largement accessibles et moins dépendantes du statut foncier. Les deux autres étaient principalement ouvertes aux représentants de la noblesse moyenne. La première de ces deux autres voies passait par les diétines locales, où une participation active pouvait mener à un mandat de député à la Diète. La seconde commençait par l'entrée au barreau et l'acquisition d'expérience en tant que *dependens*, c'est-à-dire assistant dans les affaires judiciaires, parfois couronnée par une promotion au rang d'avocat indépendant, appelé *patronus*. Cette progression pouvait à son tour permettre d'obtenir, lors de la diétine des députés, la prestigieuse fonction de député au Tribunal général de la Couronne ou au Tribunal général du Grand-Duché de Lituanie.

Wybicki fit ses premières armes dans la vie publique par la pratique judiciaire. Cela correspondait à la tradition de sa famille noble de condition modeste, originaire de la voïvodie de Poméranie⁶. À l'âge de quinze ans, il commença à travailler à la chancellerie du tribunal de district de Skarszewy. À dix-neuf ans, il y devint subdélégué chargé de l'exécution des jugements, avant de faire ses débuts, un an plus tard, en tant que *dependens* d'un député au Tribunal général de la Couronne. L'ascension rapide de Wybicki s'explique par l'estime qu'il inspirait grâce à son éducation, ses compétences et son sérieux dans l'accomplissement de ses fonctions, bien qu'il ne faille pas exclure le rôle qu'avait joué dans son succès le soutien de membres influents de sa famille⁷.

Grâce à ses qualités personnelles, mais aussi au soutien de ses protecteurs, Wybicki s'engagea rapidement sur une autre des voies de l'activité nobiliaire précédemment mentionnées. Dès l'âge de dix-sept ans, il participa à l'élection qui porta Stanisław Poniatowski sur le trône de

⁵ Le modèle simplifié présenté ici décrit les carrières dans la vie publique. Il inclut donc également les cas de personnes ayant rendu des services dans le cadre privé à des patrons influents, qui ont pu promouvoir leurs clients comme fonctionnaires d'une noblesse politiquement autonome, ainsi que leur permettre d'avancer dans la hiérarchie des structures administratives souvent développées dans les domaines magnatiques.

⁶ W. Zajewski, Józef Wybicki..., p. 14.

⁷ Ibidem, p. 24.

Pologne. Trois ans plus tard, il fut élu député à la Diète pour le district de Mirachowo. Indépendamment des appuis dont il aura pu bénéficier auprès de personnalités influentes, le fait qu'un représentant de la noblesse moyenne – et non de la magnaterie – ait obtenu un tel honneur à un si jeune âge suggère que Wybicki s'est rapidement imposé dans l'élite politique de la voïvodie de Poméranie.

L'année suivante, le député de Mirachowo était déjà une figure connue de tous ceux qui suivaient les affaires politiques du pays. Il le devait à la protestation courageuse qu'il prononça, lors de la session de la Diète du 26 février 1768, contre l'enlèvement des sénateurs Kajetan Sołtyk, Andrzej Załuski et Wacław Rzewuski, ainsi que du député Seweryn Rzewuski, sur ordre de l'ambassadeur russe Nikolaï Repnine. Au cours des quatre années suivantes, les conséquences de cette intervention à la Diète – la nécessité de fuir Varsovie pour Bar, sa participation à des missions diplomatiques pour la Confédération à Vienne, Berlin et Gdańsk, ainsi qu'une année d'études à l'université de Leyde – apportèrent à Wybicki une expérience inédite qui, dans un contexte politique plus stable, serait restée inaccessible à un membre d'une élite nobiliaire provinciale. Ces événements enrichirent certainement son imagination politique.

L'ancien député et confédéré revint au pays en 1772 pour consacrer les années suivantes à la gestion de ses affaires patrimoniales, à l'exercice de ses fonctions de sous-voïvode de Poznań (chargé des poids et mesures, ainsi que de la résolution des litiges entre chrétiens et juifs) et à son mariage avec Kunegunda Drwęska, ce qui le rapprocha à nouveau du monde valorisé par la noblesse moyenne. Cela ne signifiait cependant pas que Wybicki sombrait dans l'anonymat provincial. Dès 1775, la publication de ses *Mysli polityczne o wolności cywilnej* [« Réflexions politiques sur la liberté civile »] attira l'attention de l'entourage royal. Le roi, ne pouvant rallier à sa cause les magnats autrefois liés à la confédération de Bar, cherchait des alliés parmi les anciens confédérés aux ressources plus modestes. Cette évolution du paysage politique intérieur ouvrit une nouvelle phase dans la vie de Wybicki. Dans les années suivantes, il se fit remarquer comme habitué des *obiady czwartkowe*

(« dîners du jeudi ») du roi, chambellan royal, collaborateur d'Andrzej Zamoyski dans la rédaction du code de lois, publiciste politique et membre actif de la Commission de l'Éducation nationale ainsi que de la Société pour les manuels scolaires.

Son intégration durable dans l'élite politique nationale au sens large fut confirmée par sa participation aux débats de la Grande Diète, où il siégeait en qualité de plénipotentiaire des villes de la voïvodie de Poznań, par son activité à la Commission de police des Deux Nations et, plus tard, par sa nomination au département militaire du Conseil suprême provisoire au cours de l'insurrection de Kościuszko. Les autorités insurrectionnelles reconnurent également l'étendue de son influence locale en le nommant représentant du Conseil national suprême auprès de la division du général Jan Henryk Dąbrowski, opérant en Grande-Pologne.

Après l'échec de l'insurrection, Wybicki occupa, sept années durant, une place de premier plan parmi les dirigeants de l'émigration politique polonaise. Il y joua plusieurs rôles : militant indépendantiste cherchant à convaincre l'élite politique de la République française de soutenir la reconstitution de la Pologne, publiciste expliquant les avantages d'une telle entreprise, collaborateur du général Dąbrowski dans la création des légions polonaises, ainsi que médiateur dans les querelles de l'émigration polonaise. Ces manières de s'engager s'écartaient largement des formes traditionnelles de participation de la noblesse à la vie publique, mais rappelaient en partie l'activité diplomatique de Wybicki à l'époque de la confédération de Bar. Cette période de sa vie prit fin en 1801 avec la signature du traité de Lunéville, qui mit un terme à la guerre entre la France et l'Autriche.

À l'automne 1806, après presque cinq années consacrées à des affaires privées, Wybicki entama sans doute la période la plus intense de son engagement public. Une fois encore, il déploya son activité sur de nombreux fronts. À l'aube de la « première guerre de Pologne » de Napoléon, il s'illustra aux côtés du général Dąbrowski en tant qu'initiateur de l'insurrection de Grande-Pologne en 1806. Membre de la Commission gouvernementale, il se chargea en 1807 du ravitaillement de l'armée

sur la rive droite de la Vistule et, sous le Duché de Varsovie, il organisa la défense de la Grande-Pologne lors de l'invasion autrichienne de 1809. Il participa également aux travaux de la commission chargée des négociations avec les débiteurs des *sommes de Bayonne*. À partir de 1807, il reçut la dignité de sénateur-voïvode du Duché de Varsovie. Lorsque les circonstances l'exigeaient, il ne répugnait pas à des missions jugées alors peu compatibles avec l'honneur de la noblesse. Ainsi, durant la campagne de 1813, alors qu'il résidait dans la forteresse de Głogów sur ordre de Napoléon, il mit sur pied un réseau d'espions opérant sur le territoire du Duché de Varsovie occupé par les Russes⁸. Dans ses mémoires, cet épisode est discrètement passé sous silence.

Après un nouveau retournement de la conjoncture politique, aux temps du Royaume de Pologne, Wybicki, en plus de ses fonctions sénatoriales, exerça, entre 1816 et 1817, la présidence de la Délégation administrative, chargée d'examiner les dossiers des fermiers de biens nationaux en retard de paiement. Durant les années suivantes, il présida la plus haute instance juridictionnelle du royaume de Pologne (1817-1819). À la fin de sa vie, en 1820, il fut nommé à la Députation législative, dont la mission était de préparer un code civil national.

Sur plus de cinquante années d'engagement dans la vie publique et politique, on peut distinguer plusieurs formes de participation de Wybicki. Sa première responsabilité, qu'il exerça à différents niveaux, au sein de diverses institutions et ce jusqu'à la fin de sa vie, découlait de sa formation juridique et de son expérience judiciaire. La reconnaissance dont jouissaient les compétences de cet ancien collaborateur d'Andrzej Zamoyski fut confirmée par sa nomination à la présidence de la plus haute instance d'appel du Royaume de Pologne pour toutes les affaires civiles et criminelles⁹.

Wybicki était également réputé pour ses talents d'organisateur. Il confirma cette aptitude en Grande-Pologne pendant l'insurrection, lors

⁸ A. Nieuważny, *Dotrzeć do Wybickiego, albo o trudnościach bycia asem wywiadu A.D. 1813*, [dans :] *Gdańsk – Polska – Europa. Praca zbiorowa ofiarowana profesorowi doktorowi habilitowanemu Władysławowi Zajewskiemu w siedemdziesiątą rocznicę urodzin*, éd. Z. Kropidłowski, Gdańsk 2001, pp. 131-132.

⁹ W. Zajewski, *Józef Wybicki...*, p. 241.

de l'organisation des Légions polonaises en Italie, ainsi que sur le territoire de la Prusse et du Duché de Varsovie entre 1806-1807 et 1809. Il semble que ses succès, qui lui valurent la réputation d'un spécialiste des missions difficiles, découlaient en grande partie de ses qualités personnelles et de ses compétences, remarquées par ses contemporains : sa persévérance, son efficacité dans l'action, ainsi que son talent pour rédiger des proclamations et improviser des discours capables de mobiliser les énergies collectives. Son habileté et son éloquence lui valurent l'admiration des figures marquantes de la scène politique. Ainsi, Julian Ursyn Niemcewicz qualifia l'oraison prononcée par Wybicki le 10 mars 1809, lors de l'ouverture des séances de la Diète, de « vibrante et extraordinairement enflammée » [« wymowną i dziwnie zapalającą »]¹⁰. Les succès organisationnels de ce « dieu de la paix » [« bożka pokoju »]¹¹ des légions polonaises pouvaient également être attribués à ses compétences en négociation¹² et à son expérience diplomatique acquise durant les périodes de la Confédération de Bar et de l'émigration. Au cours de cette dernière, outre ses contacts tissés avec l'élite politique française, il participa à des discussions avec l'ambassadeur prussien à Paris, David Alphonse de Sandoz-Rollin, sur la possibilité de restaurer la Pologne grâce à une coopération entre la France et la monarchie des Hohenzollern.

L'auteur des *Myśli polityczne o wolności cywilnej* [« Réflexions politiques sur la liberté civile »] faisait également partie des publicistes politiques influents, dont les voix ont joué un rôle important dans la diffusion du programme de réforme de l'État à l'époque de Stanislas Auguste, dans la promotion de la cause de l'indépendance de la Pologne après les partages, ainsi que dans l'animation du débat sur des questions institutionnelles, financières et économiques essentielles sous le Royaume de Pologne. Une analyse approfondie des publications

¹⁰ Ibidem, p. 120 ; *Pamiętnik Juliana Ursyna Niemcewicza o czasach Księstwa Warszawskiego (1807-1809)*, éd. A. Kraushar, Warszawa [1902], p. 195.

¹¹ K. Kniaziewicz à J. Wybicki, Metz, le 4 mars 1800, [dans :] *Archiwum Wybickiego*, t. I..., p. 455.

¹² Edyta Pętkowska attire l'attention sur ce point, E. Pętkowska, *Biografia intelektualna Józefa Wybickiego...*, p. 245.

journalistiques de Wybicki pourrait fournir des données intéressantes afin de décrire les caractéristiques de son imagination politique, comprise comme « la capacité à créer des modèles permettant d'interpréter la situation politique actuelle et de prévoir son évolution future »¹³. Il semble que, en ce qui concerne le député à la Diète de Repnine et confédéré de Bar, cette imagination ait été influencée par des conceptions typiques du légalisme nobiliaire, notamment en ce qui concerne des notions telles que la liberté et le droit. Ce sont elles, ainsi que les modèles de conduite civique tirés de l'œuvre de Plutarque¹⁴, qui ont poussé ce jeune représentant de la noblesse poméranienne à protester avec audace contre les abus de l'ambassadeur russe. Dans les années suivantes, Wybicki modifia quelque peu ses conceptions grâce à la lecture des penseurs des Lumières, l'incitant à critiquer les privilèges féodaux et la position revendiquée par la noblesse d'être « au-dessus du droit » et non « sous le droit »¹⁵. Il semble que les années d'émigration de Wybicki, en France et dans les « républiques sœurs » italiennes, aient favorisé d'autres évolutions de ses conceptions politiques, résultant de l'assimilation de certains principes d'un nouveau type de républicanisme : non plus issu de la tradition nobiliaire de la République des Deux Nations, mais fondé sur un égalitarisme révolutionnaire. Ceci est suggéré par les références aux valeurs républicaines et à l'esprit de liberté que l'on trouve alors dans la correspondance et les publications de l'auteur des *Listy patriotyczne...* [« Lettres patriotiques... »]. On y note des accents clairement antimonarchiques et des critiques virulentes du rôle pris par la magnaterie dans les cours des puissances partageantes. Un autre élément significatif est son adoption des méthodes françaises de motivation patriotique des soldats, telles que la proposition de conserver dans les bureaux, les institutions militaires et les écoles des registres contenant les noms des soldats valeureux, d'ériger des monuments,

¹³ J. Czuby, *Rosja i świat. Wyobrażenia polityczna elity władzy imperium rosyjskiego w początkach XIX wieku*, Warszawa 1997, p. 9.

¹⁴ J. Wybicki, *Życie moje oraz Wspomnienie o Andrzej i Konstancji Zamoyskich*, éd. A.M. Skalkowski, Kraków [1927], pp. 41-42.

¹⁵ A. Grześkowiak-Krwawicz, *Staropolska koncepcja wolności i jej ewolucja w myśli politycznej XVIII w.*, « Kwartalnik Historyczny » 2006, t. 113, n° 1, pp. 77-78.

d'accorder des pensions aux familles des morts au combat ou encore d'apposer sur les maisons des plaques spéciales indiquant qu'elles sont habitées par des vétérans des légions. Le plan élaboré par Wybicki d'organiser un culte des haut-faits des légions dans une Pologne indépendante montre que ce sont précisément les citoyens-soldats, au sens républicain, qui devaient devenir « la communauté fondatrice symbolique de la nouvelle patrie »¹⁶.

La question reste ouverte de savoir si ces propositions et déclarations dans l'esprit du républicanisme égalitaire peuvent être considérées comme l'expression d'un changement durable des opinions de ce collaborateur du général Dąbrowski, ou si elles résultaient en partie de son pragmatisme politique qui l'incitait à adopter les concepts et la phraséologie de l'élite politique française afin d'augmenter les chances d'obtenir son soutien à la cause de l'indépendance de la Pologne. La réponse n'est pas simple, compte tenu des déclarations et du style d'action de Wybicki à l'époque du Duché de Varsovie et du Royaume de Pologne. Dans ses proclamations et interventions publiques de l'époque, le radicalisme républicain a complètement disparu, et les initiatives qu'il a entreprises – l'organisation des autorités et le ravitaillement de l'armée en Grande-Pologne ainsi que sur la rive droite de la Vistule lors de la campagne de 1806-1807 – ont été mises en œuvre en s'inspirant du mode opérationnel de la noblesse : en envoyant des lettres à des personnalités méritantes et influentes, en faisant appel au patriotisme exigeant des sacrifices de la part des destinataires, ou encore en nommant aux administrations polonaises des personnes issues des élites locales. Il convient de noter que c'est justement Wybicki qui fut l'auteur de l'*Uniwersał na pospolitą obronę* [« Proclamation pour la défense nationale »], publiée le 2 décembre 1806, signé par le dernier voïvode de Gniezno, Józef Radzimiński, et appelant la noblesse de Grande-Pologne :

¹⁶ J. Wybicki, *Nieśmiertelna pamięć legionów polskich pod niezwyciężonym bohaterem Bonaparte we Włoszech uformowanych i przez obywatela generała Dąbrowskiego komenderowanych*, [dans :] *Archiwum Wybickiego*, t. 1..., pp. 255-257 ; E. Pętkowska, *Biografia intelektualna Józefa Wybickiego...*, p. 170.

Niech każdy, kto może władać orężem, siada na koń, a najmniej niech z każdego domu jeden z synów czy braci zbrojno pod chorągwią ojczyzny na koniu stawia i jednego z sobą lub dwóch pocztowych wiezie [...]¹⁷.

[Que chacun, capable de manier les armes, monte à cheval, et qu'au minimum, un fils ou un frère de chaque maison se présente en armes sous la bannière de la patrie, à cheval, accompagné d'un ou deux compagnons d'armes [...]].

Le retour aux méthodes d'action de l'époque précédant les partages et à une phraséologie seyante aux oreilles de la noblesse était probablement dû au pragmatisme de Wybicki. Dans les conditions polonaises, la noblesse restait la seule force politique influente, dont le soutien était indispensable au succès de l'orientation pro-napoléonienne. L'empereur des Français lui-même y comptait. Il n'y avait d'ailleurs pas de place pour des déclarations publiques républicaines dans le Duché de Varsovie qu'il avait créé. On ne pouvait pas non plus exclure qu'elles eussent simplement été superflues. Wybicki, comme la plupart des anciens républicains polonais plus radicaux que lui, pouvait considérer que l'égalité devant la loi et l'abolition du servage paysan, inscrites dans la constitution octroyée par Napoléon, constituaient la réalisation des principales revendications de leur camp politique¹⁸.

Il semble qu'au cours des quinze dernières années de sa vie, l'imagination politique de Wybicki ait subi une autre modification importante. Il avait débuté son activité politique dans le pays en tant que député et diplomate de la Confédération, attaché à des valeurs telles que la légalité, la liberté et la souveraineté. En tant que partisan du camp patriotique à la Grande Diète, il soutenait les réformes visant à trouver un équilibre entre un parlement toujours puissant et un pouvoir exécutif renforcé, dirigé par le roi. Cependant, en tant que sénateur du Duché de Varsovie et du Royaume de Pologne, il devait fonctionner au sein d'un système politique où le pouvoir exécutif, concentré entre les mains du monarque, dominait largement le

¹⁷ J. Wybicki, *Uniwersal na pospolitą obronę*, [dans :] *Archiwum Wybickiego*, t. 2..., p. 59 ; cf. W. Zajewski, *Józef Wybicki...*, p. 186.

¹⁸ J. Czubaty, *Księstwo Warszawskie (1807-1815)*, Warszawa 2011, pp. 175-176.

pouvoir législatif. Il semble que cette transition ne lui ait pas posé de difficulté majeure.

Les changements dynamiques de la conjoncture politique entre 1806 et 1815 l'ont conduit à la conviction que, dans l'équilibre des forces européen, même un petit État polonais, non entièrement souverain mais doté d'une constitution, pouvait avoir une importance significative. Le prix à payer pour son maintien était l'acceptation du « principe monarchique ». De nombreux membres de l'élite politique polonaise de l'époque, dont la plupart avaient commencé leurs carrières sous la Grande Diète, étaient prêts à l'accepter¹⁹.

Quand nous évaluons l'héritage politique de Wybicki, il se pose une question dont la réponse paraît évidente : peut-on le considérer comme faisant partie de l'élite politique du Duché de Varsovie et du Royaume de Pologne ? Le rappel de son parcours, depuis ses débuts comme apprenti à la chancellerie du tribunal de Skarszewy jusqu'à sa dignité de sénateur-voïvode, décoré des ordres de l'Aigle Blanc, de Saint-Stanislas et de la Légion d'Honneur, devrait suffire à s'en convaincre. Toutefois, il convient de noter qu'il n'a jamais intégré le cercle restreint de l'élite dirigeante. Sa nomination à la Commission gouvernementale, qui l'a rapidement envoyé en mission sur le terrain, résultait davantage de la considération dont il jouissait auprès de Napoléon. Un sondage mené en décembre 1806 par le ministre secrétaire d'État, Hugues Maret, auprès de personnalités influentes de Varsovie pour sélectionner les candidats aux organes temporaires du gouvernement, indique la faible position de Wybicki au sein de cet entourage²⁰. Dans une certaine mesure, difficile à évaluer aujourd'hui, cela pouvait découler de ses traits de caractère : ce n'est pas sans raison que le maréchal Louis-Nicolas Davout écrivait à son sujet dans un rapport adressé à Napoléon : « jest dobrym Polakiem, bardzo zapalczywy, bardzo aktywny, zdolny do wszelkich poświęceń dla słusznej sprawy, ale zbyt

¹⁹ Cf. M. Getka-Kenig, *Stanisław Kostka Potocki. Studium magnackiej kariery w dobie upadku i „wskrzeszenia” Polski*, Warszawa 2021, pp. 506-508.

²⁰ Les résultats de l'enquête de Maret ont été publiés par Marian Kallas, *Konstytucja Księstwa Warszawskiego. Jej powstanie, systematyka i główne instytucje w związku z normami szczegółowymi i praktyką*, Toruń 1970, p. 16.

porywczy » [« C'est un bon Polonais, très ardent, très actif, prêt à tous les sacrifices pour une cause juste, mais trop impulsif »]²¹. Il est probable, cependant, que l'exclusion de Wybicki du cercle dirigeant ait été principalement due à son absence de relations et de connexions avec les personnalités influentes de Varsovie. La méfiance à son égard pouvait également provenir de ses liens étroits avec le général Dąbrowski. En tant qu'ancien militant de l'émigration, ami du créateur des légions et homme de confiance de Napoléon, il était trop important pour être totalement ignoré dans la distribution des postes, mais trop incertain pour être pleinement intégré au gouvernement. Il est néanmoins caractéristique que, lorsqu'en juillet 1812, le Conseil de la Confédération générale du Royaume de Pologne envoya une députation à l'empereur des Français pour l'informer de la résolution parlementaire rétablissant l'État polonais, ce fut Wybicki que l'on choisit pour la diriger.

Dans le milieu de l'élite politique du Duché de Varsovie et du Royaume de Pologne, Wybicki était surtout considéré comme un expert en droit et un spécialiste des missions difficiles. Toutefois, il jouissait sans conteste d'une autorité dans ce cercle. Dans ses mémoires, Kajetan Koźmian l'appelait le « polski Kato » [« le Caton polonais »] – une appellation non fortuite, compte tenu de la fascination de Wybicki pour les héros des œuvres de Plutarque. De son côté, Julian Ursyn Niemcewicz évoquait « człowiek z gorącą duszą, imaginacją płodną i niepospolitym w nieszczęściach statkiem zrodzony » [« un homme à l'âme ardente, à l'imagination féconde et doté d'un sang-froid exceptionnel face aux malheurs »]²². L'énergie, la persévérance face à l'adversité et la détermination semblent être des traits caractéristiques de Wybicki. Ces qualités étaient reconnues par un large public, comme en témoigne le prêtre Wojciech Szwejkowski qui, dans un discours prononcé le 3 mai 1807 dans la cathédrale de Płock, exhortait ses compatriotes : « Miejcie duszę Małachowskich, gorliwość Wybickich » [« Ayez l'âme d'un Małachowski,

²¹ Cité par : W. Zajewski, *Józef Wybicki...*, p. 206.

²² K. Koźmian, *Pamiętniki*, t. 3, préface A. Kopacz, introduction et commentaire J. Willaume, introduction de l'éditeur, établissement du texte d'après l'autographe, commentaire philologique M. Kaczmarek, K. Pecold Wrocław 1972, p. 402 ; *Pamiętnik Juliana Ursyna Niemcewicza o czasach Księstwa Warszawskiego...*, p. 24.

l'ardeur d'un Wybicki »]²³. Il convient également de souligner la disposition de Wybicki à prendre des risques liés à son engagement politique dans des circonstances difficiles. Rappelons qu'en 1768, à la suite de son intervention à la Diète, il n'échappa à l'arrestation ordonnée par Repnine qu'en fuyant précipitamment de Varsovie²⁴. Après l'échec de l'insurrection de 1794, il fut poursuivi par les autorités prussiennes qui émirent un mandat d'arrêt contre lui. En 1813, elles allèrent jusqu'à placer une prime sur sa tête. L'autorité de Wybicki reposait aussi sur son intégrité et sa probité. Il en fit la démonstration lors du contrôle financier des écoles de la Commission de l'Éducation nationale en Lituanie en 1777, ainsi qu'en tant que membre de la Commission de liquidation des banques en faillite de Varsovie en 1794, lorsqu'il décida de rembourser en priorité les petits créanciers plutôt que de satisfaire les exigences de Catherine II, comme l'exigeait l'ambassadeur russe Igelström. Il est également remarquable que, bien qu'il ait tenté de récupérer les biens confisqués par les Prussiens, Wybicki ne considérait pas ses services à l'État comme un droit à des avantages matériels. Après la guerre de 1807, il refusa la donation de biens nationaux que Napoléon lui avait proposée, un exemple de désintéressement, rare à l'époque²⁵.

J'ai pu décrire les normes de conduite et les limites des compromis politiques que les Polonais ont dû affronter à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles en me référant aux paroles du prince Józef Poniatowski. Au printemps 1813, dans une conversation avec le résident napoléonien dans le Duché, Édouard Bignon, celui-ci affirmait que « de vieille date, tout Polonais a en quelque sorte une double conscience, qu'avant tout le Polonais veut être Polonais, et que, s'il ne peut point l'être par

²³ W. Szweykowski, *Mowa w dzień trzeci maja 1807 miana w kościele katedralnym plockim*, [dans :] *Krótki zbiór wierszy, pieśni i mów patriotycznych przy rozmaitych uroczystościach narodowych, jako też i przy pochowaniu ciał rycerzów poległych w obronie ojczyzny od roku 1806, czyli epoki oswobodzenia ziemi polskiej przez wojska Napoleona Wielkiego, aż do czasu teraźniejszego, przez różnych autorów napisanych*, Warszawa 1809, p. 200.

²⁴ W. Zajewski, *Józef Wybicki...*, pp. 41, 231 ; J. Wybicki, *Życie moje...*, p. 210.

²⁵ W. Zajewski, *Józef Wybicki...*, pp. 200-201. Après la fin de la guerre, des dons similaires furent acceptés, par exemple, par les généraux Jan Henryk Dąbrowski et Józef Zajączek.

une voie, il cherche à en prendre une autre »²⁶. Ces mots du commandant en chef décrivaient une caractéristique essentielle de la mentalité politique polonaise à l'époque des partages. Le principe de la double conscience impliquait la coexistence de deux formes de loyauté, la première et la plus importante étant la fidélité à l'idéal de la restauration de l'État polonais. La seconde, subordonnée à la première, consistait en la reconnaissance par les Polonais de l'autorité d'un monarque étranger dont ils étaient les sujets, ou bien leur soutien à un protecteur de la cause polonaise, tel que Napoléon ou Alexandre I^{er} après 1814. En fonction des circonstances, ces engagements pouvaient être remis en question s'ils entraient en contradiction avec la quête de l'indépendance nationale. Ce principe influençait également les choix effectués à la frontière entre la sphère publique et privée, lorsqu'il fallait composer avec les réalités imposées par les puissances occupantes pour préserver ses intérêts personnels, familiaux ou régionaux. Cependant, conformément aux paroles du prince Józef – « przede wszystkim Polak chce być Polakiem » [« avant tout, le Polonais veut être polonais »] – les différentes formes d'adaptation aux nouvelles conditions, telles que le serment d'allégeance, la coopération avec les autorités d'occupation ou le service dans l'administration ou l'armée, n'impliquaient généralement pas un renoncement au sentiment national ni l'abandon du soutien aux initiatives visant à restaurer l'État polonais²⁷.

Les dilemmes auxquels étaient confrontés de nombreux membres de la communauté nationale privée de son propre État ne furent pas étrangers à Wybicki. Au nom d'un pragmatisme politique, alors qu'il était en exil, il engagea – au grand dam de ses opposants plus radicaux – des pourparlers avec l'ambassadeur prussien à Paris. Pour des raisons analogues, après l'abdication de Napoléon, il entama une collaboration avec ceux qui reconnaissaient Alexandre I^{er} comme le nouveau « ressusciteur » de la Pologne. Il ne fut pas non plus épargné de choix difficiles dans sa vie privée. Après l'effondrement des espoirs placés

²⁶ E. Bignon à H. Maret, Kraków, le 3 avril 1813, [dans :] *Instrukcje i depesze rezydentów francuskich w Warszawie 1807-1813*, t. 2, éd. M. Handelsman, Kraków 1914, p. 500.

²⁷ J. Czubaty, *Zasada „dwóch sumień”...*, pp. 665-668.

en la France en 1801, il décida de solliciter auprès des autorités prussiennes une amnistie qui lui permettrait de retourner dans son pays. Trois ans plus tard (1804), dans l'intérêt de l'avenir de ses fils, il tenta, sans succès, d'obtenir pour eux une place dans le service russe grâce à la protection du prince Adam Jerzy Czartoryski²⁸. Ce n'était pas grand-chose. Wybicki fit usage avec parcimonie des possibilités offertes par le principe de la « double consciences ». Je pense qu'à l'époque des partages, il était guidé par la conviction que, malgré l'absence d'un État, un Polonais avait des devoirs à respecter.

Si je devais résumer en un seul mot la conduite de Józef Wybicki dans la vie publique, je choiserais celui qui me semble le plus approprié : « la décence » (*pryzwoitość*). Dans le dictionnaire de Samuel Bogumił Linde, l'annotation associée à ce terme renvoie le lecteur à un autre mot : « la convenance » (*przystojność, przystojenstwo*). Parmi les nombreux contextes de son usage, on y cite un passage du *Dworzanin polski* [« Courtisan polonais »] Łukasz Górnicki (1527-1603) : « Sprawiedliwość uczy nas czynić, co przystoi, a od tego nas odwodzi, co przeciwko przystojenstwu » [« La justice nous enseigne à faire ce qui est convenable, et nous détourne de ce qui est contraire à la convenance »]²⁹. Il semble que cette affirmation, bien que datant d'une époque antérieure de deux cents ans, décrive avec justesse l'activité publique de Józef Wybicki.

²⁸ J. Wybicki à A.J. Czartoryski, Wrocław, le 30 mai 1804, [dans :] *Archiwum Wybickiego*, t. 2..., p. 16.

²⁹ S.B. Linde, *Słownik języka polskiego*, t. 2, partie 2 : P, Warszawa 1811, p. 1245 (entrée : *przystojność, przystojenstwo*), 1260 (entrée : *pryzwoitość*).